



**Aux équipes éducatives investies
dans le projet de la Mêlée des chœurs**

Paris, le 13 mars 2023

Madame, Monsieur,

Dans un peu plus de six mois, la dixième édition de la Coupe du Monde de Rugby masculine à quinze se déploiera pour près de deux mois en France, dans neuf stades hôtes et sur les territoires de dix villes et métropoles partenaires de l'événement.

Troisième événement sportif international par son audience audiovisuelle (près d'un milliard de téléspectateurs à travers le monde ayant suivi la précédente édition en 2019 au Japon), la « Coupe du Monde de Rugby France 2023 » précèdera les Jeux olympiques et paralympiques « Paris 2024 », mettant ainsi la France au centre de l'attention non seulement de tous les fans de sport, mais aussi de tous les amateurs d'événements fédérateurs et festifs, vecteurs de moments de vivre-ensemble réunissant au-delà des différences sociales et autres.

A l'instigation de ses membres fondateurs, la Fédération française de rugby (la « FFR »), l'Etat et le Comité national olympique et sportif français (le « CNOSF »), avec le soutien de la Fédération internationale de rugby (« World Rugby ») et en partenariat avec les collectivités locales hôtes et ses sponsors, le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 a fait le choix résolu d'inscrire la production de l'événement dans une stratégie déterminée de responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

Au titre de cette stratégie ambitieuse et qui se veut surtout concrète, la Mêlée des chœurs, à laquelle vous prenez une part active et indispensable avec vos élèves, constitue un projet à dimension éducative et culturelle unique à l'occasion d'un grand événement sportif international, en associant dans le cadre du « Plan Chorale » la pratique du chant choral aux valeurs du sport et aux principes régissant la vie de citoyen.

Comme vous le savez, le projet de Mêlée des chœurs fait l'objet d'une convention de partenariat signée le 7 avril 2022 entre les ministères chargés de l'Education nationale et de la Culture d'une part, l'Opéra-Comique et sa Maîtrise populaire de deuxième part, et le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 de troisième part.

Cette convention prévoyait initialement que vingt-six (26) chœurs, composés de deux soixante-dix (270) élèves (du CM1 à la Terminale) chacun, soient constitués en intégrant les trente (30) choristes de la Maîtrise populaire pour chanter, sous la direction artistique de la Maîtrise populaire, à l'occasion des quarante-huit (48) matchs du tournoi de coupe du monde, entre le 8 septembre et le 28 octobre 2023, les hymnes des équipes participant à ces matchs.

Cependant, le changement de gouvernance qu'a connu le Comité d'organisation au cours de l'automne dernier a permis de mettre à jour des défauts dans la conduite du projet, notamment causés par le fait que le projet de Mêlée des chœurs n'a pas été préalablement présenté aux équipes de World Rugby, chargées notamment de déterminer les règles encadrant la compétition.

Une consultation a donc été menée avec les équipes de World Rugby ces dernières semaines sur les conditions de réalisation du projet de Mêlée des chœurs, et force a été de constater :

- Que la préservation de la qualité des terrains et la configuration des stades interdit de déployer plus de deux cents (200) intervenants en avant-match ;
- Que les équipements de sonorisation de la quasi-totalité des stades ne permettent pas la diffusion dans des conditions de qualité artistique satisfaisante du chant en direct des chœurs.

Après des études approfondies et de nombreuses consultations des autres acteurs du projet, le tout mû par la ferme volonté d'assurer la réalisation de la Mêlée des chœurs en phase avec ses ambitions éducatives et culturelles originelles, le Comité d'organisation et World Rugby ont proposé aux ministères compétents et à l'Opéra-Comique que les modalités de mise en œuvre du projet soient révisées avec les exigences suivantes :

- Garantir la cohérence et la qualité du parcours pédagogique des choristes et de la formation des enseignants en conformité avec le Plan Chorale ;
- Faire chanter les hymnes d'un match à chaque élève et permettre à chacun d'entre eux d'assister au match dans le stade avec ses enseignants et encadrants.

Au regard des conditions techniques de sonorisation des stades, seuls les chœurs intervenant au Stade Vélodrome de Marseille et au Stade de France de Saint-Denis à l'occasion de neuf matchs majeurs (match d'ouverture et matchs des phases finales, deux quarts de finale à Marseille et deux autres à Saint Denis, demi-finales et finales au Stade de France) pourront interpréter les hymnes en direct, depuis le terrain, sous la direction de la Maîtrise populaire. Il s'agit donc d'une partie des chœurs des académies franciliennes et de l'académie d'Aix-Marseille. Pour se mettre en conformité avec les règles de World Rugby, notamment de ne pas endommager le terrain de compétition, la taille des chœurs qui chanteront lors de ces matchs sera divisée en deux¹.

Les interprétations des hymnes des autres matchs seront enregistrées en amont des matchs, par les chœurs prévus sur ces matchs, sous la direction de la Maîtrise populaire dans des conditions professionnelles assurant la qualité des bandes sonores. L'enregistrement sera diffusé dans les stades en avant-match. Les élèves seront naturellement présents lors d'un match en tribune avec leurs enseignants et encadrants et seront mis à l'honneur lors de l'annonce des hymnes.

Chaque participant sera identifiable en portant la tenue officielle de la Mêlée des Chœurs.

¹ 135 élèves en moyenne

Nous sommes conscients que ces nouvelles modalités de production de la Mêlée des chœurs sont susceptibles de décevoir les choristes, leurs enseignants et encadrants. La Mêlée des chœurs aura cependant bien lieu, laissant à tous ses acteurs le souvenir d'avoir participé à une expérience unique et inédite au travers d'un temps d'éducation artistique de haut niveau aboutissant à une « performance » prenant place au cœur de la production d'un événement sportif international majeur

Nous vous prions d'excuser le caractère tardif de cette information, lié à des aléas organisationnels désormais derrière nous.

Nous pouvons aujourd'hui, en relation avec les autres acteurs du projet, vous assurer que les conditions de réalisation de la Mêlée des chœurs n'évolueront plus et garantiront à tous les choristes, à leurs enseignants et encadrants de bénéficier, grâce à la mobilisation de la Maîtrise populaire, d'une formation au chant choral unique et de profiter, de manière exclusive, des matchs de la Coupe du Monde de Rugby France 2023.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Jacques RIVOAL
Président



Julien COLLETTE
Directeur général

Handwritten text, possibly a signature or name, written in a cursive style.